



APPELS DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS

www.safer-bretagne.fr

Commune principale : SAINT-MELOIR-DES-ONDES Le Saudrais 1 Surface totale : 16 ha 29 a 10 ca	Commune de SAINT-MELOIR-DES-ONDES(35) – Surface : 16 ha 29 a 10 ca - Au parc': A- 21- 22 - 'Clos de saint meloir': A- 1 - 'Grand clos de saint meloir': A- 118 - 'Grand pre quartier': A- 123 - 'La janaie flux': A- 176 - 'La prairie': A- 20 - 'Les bas': A- 16 - 'Les grands herbages': A- 2- 3- 13 Petit pre quartier': A- 122 - Classification urbanisme : A - N	Suivi par : GESTE Baptiste 02 23 48 28 32 bgeste@safer-bretagne.fr
Commune principale : SAINT-MELOIR-DES-ONDES Le Saudrais 2 Surface totale : 1 ha 04 a 30 ca	Commune de SAINT-MELOIR-DES-ONDES(35) – Surface : 1 ha 04 a 30 ca - Petit pre quartier': A- 121 Classification urbanisme : A - N	Suivi par : GESTE Baptiste 02 23 48 28 32 bgeste@safer-bretagne.fr
Commune principale : GENNES-SUR-SEICHE Le Grand Motay Surface totale : 0ha 50a environ	Commune de GENNES-SUR-SEICHE(35) Surface : 0ha 50 environ - Courtil terre': C- 31p[F1] - 'Lande du breil': C- 12p[F1] - 'Le grand motay': C- 29p[F1]- 30p[F1]- 32p[F1] - Classification urbanisme : A <u>Avec ancienne longère d'habitation et dépendance.</u>	Suivi par : LE CORRE Blandine 02 23 48 28 33 blecorre@safer-bretagne.fr
Commune principale : MARTIGNE-FERCHAUD Le Begouin Surface totale : 5 ha 03 a 80 ca	Commune de MARTIGNE-FERCHAUD(35) Surface : 5 ha 03 a 80 ca - Le begouin': YI- 84[9](A)- 84[9](B) Classification urbanisme : AA - NP <u>Bien occupé</u>	Suivi par : LE CORRE Blandine 02 23 48 28 33 blecorre@safer-bretagne.fr

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature à la SAFER BRETAGNE Ille et Vilaine - Maison de l'Agriculture - rue Maurice Le Lannou - 35042 RENNES - soit par courriel : service35@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Vous pouvez également télécharger le dossier de candidature sur le site de la SAFER Bretagne.
Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats.

JA

publicite (s) octobre 2021 .

parution le Vendredi 29/10/2021 -